

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUILLET 2011

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Indemnité de conseil  
versée au comptable du  
trésor**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 juillet 2011  
par voie d'affichages  
notifié-le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 juillet 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 7 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT\*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

\* Monsieur HAÏAT quitte la salle à 00h00, au cours de l'examen du dossier 11 E 14 – SIDRU

Avaient donné procuration :

Madame USQUIN à Madame de JOYBERT  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY  
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC  
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité d'attribuer, par délibération du Conseil Municipal, une indemnité de conseil en matière budgétaire, économique et comptable aux comptables publics.

Cette indemnité est personnelle et valable pour la durée du mandat de l'assemblée qui l'a attribuée. Toutefois, Monsieur Bernard ROUANET ayant succédé à Monsieur Christian PLANCHENAULT le 1<sup>er</sup> juillet 2010, il convient d'affecter cette indemnité proportionnellement à la durée de présence de chaque trésorier.

Le montant de cette indemnité est calculé chaque année, en fonction de la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif réglementaire fixé par l'arrêté. Elle s'élève à la somme de 7 837,10 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi de l'indemnité de conseil en faveur de Monsieur Christian PLANCHENAULT - Trésorier Principal - pour un montant de 3 918,55 € du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010 et pour Monsieur Bernard ROUANET - Trésorier Principal - pour un montant de 3 918,55 € sur une base 2010.

L'indemnité allouée au comptable lui est acquise pour toute la durée restante du mandat. Elle sera versée à Monsieur Bernard ROUANET et calculée chaque année en fonction des dépenses des trois derniers exercices clos.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN (pouvoir à Madame RHONÉ), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE (pouvoir à Monsieur FRUCHARD), Monsieur FRUCHARD votant contre,

APPROUVE l'octroi de l'indemnité de conseil en faveur de Monsieur Christian PLANCHENAULT – Trésorier Principal, pour un montant de 3 918,55 € du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010 et pour Monsieur Bernard ROUANET – Trésorier Principal, pour un montant de 3 918,55 € sur une base 2010.

L'indemnité allouée au comptable lui est acquise pour toute la durée restante du mandat. Elle sera versée à Monsieur Bernard ROUANET et calculée chaque année en fonction des dépenses des trois derniers exercices clos.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines